



US Pibrac Football



Siège social :
2bd des écoles
31820 Pibrac

Tél. : 05 61 86 94 16
06 85 96 30 59
@ : pibracfootball@orange.fr
Web : <http://uspibrac.free.fr>

Bureau :
Stade Gérard Migliore
9 rte de Leguevin
31820 Pibrac

Madame, Monsieur,

L'U.S. PIBRAC organise son 31ème Euro tournoi (**Challenge Gérard Sedjal**) les **11, 12 et 13 avril 2009**.

Le tournoi réunira 68 équipes, 780 enfants, 150 éducateurs, dirigeants des différents clubs et équipes, et 80 bénévoles du club, dans la joie, la bonne humeur et le respect de chacun.

Pour vous accommoder, sur place, vous pourrez vous désaltérer et vous restaurer grâce à différents stands.

Nous espérons la participation des équipes de jeunes de votre Club à cette importante manifestation.

Pour nous permettre d'organiser au mieux ce tournoi, vous trouverez ci-joint un dossier à compléter et à retourner au responsable de l'U.S PIBRAC, avant le **15 février 2009**.

Veillez croire, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs

Le Président

Harry Franchetti



US Pibrac Football



Siège social :
2bd des écoles
31820 Pibrac

Tél. : 05 61 86 94 16
06 85 96 30 59

@ : pibracfootball@orange.fr

Web : <http://uspibrac.free.fr>

Bureau :
Stade Gérard Migliore
9 rte de Leguevin
31820 Pibrac

EURO TOURNOI DE PIBRAC CHALLENGE GERARD SEDJAL

LES 11, 12 et 13 avril 2009

FICHE D'INSCRIPTION

Nom du Club :

Nom et adresse du correspondant :

Téléphone :

Engage la ou les équipes suivantes :

Catégorie	Nbre équipes	Montant	Montant dû	Nom et prénom du responsable de la catégorie	Tél.
Débutants *		50€ *			
Poussins		50€			
Benjamins		60€			
13 ans		65€			
15ans		70€			
TOTAL					

* Pour les débutants : compris le repas du samedi midi pour chacun des 8 joueurs et l'éducateur.

Pour les poussins, benjamins, 13ans et 15ans, l'inscription est gratuite à partir de la 3^{ème} équipe d'âge inférieur.

Règlement à établir à l'ordre de l'U.S PIBRAC FOOTBALL.

Nous vous demandons de joindre un chèque de caution de 150 € qui vous sera rendu le lundi du tournoi, ceci pour se protéger des désistements de dernières minutes ou départs anticipés.

Toute inscription ne sera validée qu'après réception du chèque de caution.

RETOURNER CE BULLETIN AVANT LE 15 février 2009 A :

U.S PIBRAC FOOTBALL à l'attention de Mme Christine VIDOTTO
Stade Gérard MIGLIORE . 9 route de Léguevin . 31820 PIBRAC
Tél. : 05 61 86 94 16 Mail : pibracfootball@orange.fr

HEBERGEMENT : suivant disponibilité :

- centre d'hébergement
- gymnase
- hôtels



Voir modalités suivant le mode d'hébergement



US Pibrac Football



Siège social :
2bd des écoles
31820 Pibrac

Tél. : 05 61 86 94 16
06 85 96 30 59
@ : pibracfootball@orange.fr
Web : <http://uspibrac.free.fr>

Bureau :
Stade Gérard Migliore
9 rte de Leguevin
31820 Pibrac

31^{ème} EURO TOURNOI DE PIBRAC **CHALLENGE GERARD SEDJAL**

DEBUTANTS - POUSSINS - BENJAMINS - 13 ANS - 15 ANS
PAQUES 2009

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

L'U.S. PIBRAC, club de la région Toulousaine, organise pour PAQUES 2009 un tournoi de jeunes :

- Débutants à 5 : le samedi 11/04 de 10H00 à 17H00.
- Poussins à 7 et les Benjamins à 9 : du dimanche 12/04 à 9H00 au lundi 13/04 à 16H00
- 13 ans et 15 ans à 11 : du samedi 11/04 à 14H00 au lundi 13/04 à 16H00.

régi par les règlements de la F.F.F et de la ligue Midi-Pyrénées de Football.

Article 2 : CANDIDATURE

Les clubs devront faire acte de candidature avant le **15 février 2009** auprès de :
U.S PIBRAC FOOTBALL à l'attention de Mme Christine VIDOTTO
Stade Gérard MIGLIORE . 9 route de Léguevin . 31820 PIBRAC
Tél. : 05 61 86 94 16 Mail : pibracfootball@orange.fr

Article 3 : RECOMPENSES

L'équipe classée première recevra un trophée dont elle aura la garde pendant 1 an. Il sera remis en jeu l'année suivante. L'équipe qui emportera le trophée 3 fois, le gardera définitivement. Des coupes et autres récompenses seront attribuées à toutes les équipes.
Pour les débutants, il n'y aura pas de classement. Toutes les équipes auront des récompenses identiques.

Article 4 : QUALIFICATION

Les équipes devront présenter des joueurs régulièrement qualifiés en 2008/2009 :

- | | |
|---------------------------------|-----------------------------------------------|
| → 8 joueurs pour les débutants | (nés en 2001, 2002 et de janvier à mars 2003) |
| → 10 joueurs pour les poussins | (nés en 1999 et 2000) |
| → 12 joueurs pour les benjamins | (nés en 1997 et 1998) |
| → 15 joueurs pour les 13 ans | (nés en 1995 et 1996) |
| → 15 joueurs pour les 15 ans | (nés en 1993 et 1994) |



US Pibrac Football



Siège social :
2bd des écoles
31820 Pibrac

Tél. : 05 61 86 94 16
06 85 96 30 59
@ : pibracfootball@orange.fr
Web : <http://uspibrac.free.fr>

Bureau :
Stade Gérard Migliore
9 rte de Leguevin
31820 Pibrac

Les joueurs **devront être licenciés** dans l'équipe du club où ils sont inscrits. Il sera possible d'utiliser des joueurs licenciés dans un autre club après accord de ce dernier.

Les licences (ou pièces d'identité) seront exigées. La liste de tous les joueurs devra être remise aux organisateurs avant le début du Tournoi.

Article 5 : SYSTEME DE L'EPREUVE

Les débutants (foot à 5)	: 4 poules de 4 équipes le matin et brassage des équipes l'après-midi
Les poussins (foot à 7)	: 4 poules de 4 équipes
Les benjamins (foot à 9)	: 4 poules de 4 équipes
Les 13ans	: 2 poules de 5 équipes
Les 15ans	: 2 poules de 5 équipes

Match gagné = 3 points; match nul = 2 points ; match perdu = 1 point ; forfait = 0 point.

En cas d'égalité de points lors des poules de classement, il sera tenu compte :

- 1) du goal-average général
- 2) du goal-average particulier
- 3) de la meilleure attaque
- 4) de l'épreuve des coups de pied au but

En cas d'égalité à l'issue d'un match des phases finales, il sera procédé à l'épreuve des coups de pied au but (5 par équipes).

Article 6 : DUREE DES RENCONTRES / FINALE

Débutants :	1 fois 10 minutes	
Poussins :	2 fois 8 minutes	/ 2 fois 10 minutes
Benjamins :	2 fois 10 minutes	/ 2 fois 15 minutes
13 ans et 15 ans :	2 fois 12 minutes	/ 2 fois 20 minutes

Article 7 : TERRAINS

Les rencontres se joueront au stade municipal de PIBRAC (terrain d'honneur et annexe), sur le terrain stabilisé de la Castanette et sur le terrain des Tambourettes. Les rencontres seront dirigées par des arbitres officiels du District de Toulouse. Chaque équipe de Benjamins et de Poussins devra fournir un arbitre de touche. Toutes les équipes devront fournir un ballon de match.



US Pibrac Football



Siège social :
2bd des écoles
31820 Pibrac

Tél. : 05 61 86 94 16
06 85 96 30 59
@ : pibracfootball@orange.fr
Web : <http://uspibrac.free.fr>

Bureau :
Stade Gérard Migliore
9 rte de Leguevin
31820 Pibrac

Article.8 : SANCTIONS

Tout joueur exclu du terrain par l'arbitre sera exclu au minimum pour le match suivant, la commission décidera de la sanction définitive.

Tout avertissement sera examiné par la commission compétente.

Article 9 : CAS NON PREVU PAR LE REGLEMENT

Il sera tranché par la commission des litiges et discipline du Tournoi. Cette commission se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions ci-dessus en cas de force majeure, dont elle sera seule juge. Tout appel de décision sera tranché par la commission compétente de la ligue Midi-Pyrénées.

Article 10 :

Le club organisateur décline toute responsabilité quant aux accidents, blessures (hors matchs) et vols pouvant survenir aux joueurs et dirigeants des clubs participants, pendant la durée du Tournoi. **L'engagement de participation au Tournoi entraîne l'acceptation sans réserves des clauses du présent règlement.**